



## Licenciement pour invalidité prime de licenciement ??

Par **stello**, le **08/05/2016** à **17:07**

[smile17] Je suis en invalidité cat 2 mon employeur n a jamais aider. Je suis reconnu travailleur handicapé.

Mon employeur répond un Infirmier handicapé ne pas gérable dans un service de dialyse. J'ai un RDV avec la Médecine du travail pour reprise le 2 Juin et un deuxième dans 15 jours je ne souhaite plus travailler pour la Société. Il y a licenciement pour inaptitude. Je ne souhaite pas faire des erreurs, j'ai droit à une prime de licenciement. Je suis en CDI depuis 13/08/2007 comment calculer la prime??

Marci Stello

Par **P.M.**, le **08/05/2016** à **17:36**

Bonjour tout d'abord,

Apparemment vous avez passé une visite de pré-reprise auprès du Médecin du Travail mais la deuxième visite de reprise ne devrait pas avoir lieu alors que vous êtes encore en arrêt...

L'indemnité de licenciement est celle prévue à la Convention Collective applicable sauf si elle est inférieure à l'indemnité légale de 1/5<sup>e</sup> de mois de salaire brut d'avant l'arrêt par année de présence (+ 2/15<sup>e</sup> à partir de la 10<sup>e</sup> année), le préavis même non effectué et non payé comptant dans l'ancienneté...